



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



SUMER AGRICOLE 2010

Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels

Les expositions professionnelles des salariés agricoles en viticulture

Les expositions aux risques professionnels des salariés agricoles en viticulture sont au cœur du sujet de ce nouveau bulletin SUMER AGRICOLE.

Poids important dans l'économie agricole - la France reste en tête des pays producteurs de vin à l'échelle mondiale - la filière viticole représente plus de 24% des salariés agricoles avec l'emploi d'un grand nombre de travailleurs saisonniers. Il est à noter que les contraintes articulaires sont signalées en forte augmentation pour les gestes répétitifs et à cadence élevée ; 9 salariés sur 10 sont concernés.

Sur l'exposition à au moins un agent chimique, plus d'un quart des travailleurs sont exposés au cours de la dernière semaine travaillée et deux tiers sont exposés à des produits phytopharmaceutiques au cours des douze derniers mois.

Des risques professionnels importants constatés dans cette filière et qui peuvent être appréhendés et maîtrisés par des moyens de prévention collective (outils ergonomiques, organisation du travail...) et individuelle (équipements de protection...), avec l'accompagnement et l'expertise des équipes Santé-Sécurité au Travail des MSA.

En vous souhaitant une bonne lecture et de bonnes vacances d'été 2015.

- Le mot du Dr Michel Gagey
- Des contraintes organisationnelles peu fréquentes et stables
- Une exposition élevée aux contraintes articulaires, en forte augmentation pour les gestes répétitifs à cadence élevée
- Recul du bruit > 85 dB et de la conduite de machines mobiles
- Des expositions à des agents biologiques peu fréquentes
- Plus d'un quart des salariés viticoles exposés à au moins un agent chimique au cours de la dernière semaine travaillée
- Deux tiers des salariés viticoles exposés à des produits phytopharmaceutiques au cours des douze derniers mois
- La prévention des expositions aux contraintes jugée de moins bonne qualité par le médecin du travail en 2010 par rapport à 2003
- Synthèse

Dr Patrice Heurtaut

heurtaut.patrice@ccmsa.msa.fr
01 41 63 73 40

Rachel Barbet-Detraye

barbet-detraye.rachel@ccmsa.msa.fr
01 41 63 75 43

Retrouvez toute
la documentation
Santé-Sécurité au Travail
de la MSA sur le site :

ssa.msa.fr



Dr Michel Gagey
Directeur de la Santé-Sécurité au Travail
CCMSA

La filière de la viticulture rassemble 8,5 % (51 905) des salariés agricoles effectuant plus de 120 jours de travail par an.

Elle emploie un grand nombre de travailleurs saisonniers (296 482 salariés travaillant moins de 40 jours dans l'année représentant plus de trois quarts de la population salariée viticole) mais qui n'étaient pas concernés par le champ d'enquête en raison du mode de recrutement des salariés.

En 2010, 197 salariés travaillant sur des exploitations viticoles ont répondu au questionnaire SUMER (108 salariés en 2003). Les données ont été redressées selon les caractéristiques des salariés,

des médecins enquêteurs et de la fréquence des visites médicales (SUMER AGRICOLE 2010 N° 0 « Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER », septembre 2014).

Les fréquences d'exposition des contraintes recueillies au cours de la dernière semaine travaillée et leur comparaison dans le temps sont à interpréter avec précaution en raison de la saisonnalité importante des activités viticoles (chimiques, physiques notamment), des conditions climatiques variant d'une année à l'autre et du lieu de travail des salariés (pratiques viticoles différentes selon les terroirs).

Des contraintes organisationnelles peu fréquentes et stables

Les salariés viticoles sont soumis à des contraintes horaires, de rythme de travail et relationnelles moins fréquentes que l'ensemble des salariés agricoles (tableau 1 ; SUMER AGRICOLE 2010 N°1 « Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des contraintes organisationnelles », septembre 2014).

Néanmoins, le travail pendant des jours de week-end touche un plus grand nombre d'entre eux : en 2010, 72 % des salariés viticoles déclarent travailler le samedi contre 61 % pour l'ensemble

des salariés agricoles et 57% déclarent travailler le dimanche ou les jours fériés contre 41 % pour l'ensemble des salariés agricoles.

L'ensemble des contraintes organisationnelles déclarées par les salariés viticoles ont peu évolué entre les deux enquêtes, à l'exception du travail le dimanche ou les jours fériés qui progresse de 10 points. Cependant, cette contrainte reste ponctuelle (2 dimanches ou jours fériés travaillés par an pour la moitié des salariés).

Tableau 1. Proportion de salariés viticoles exposés à des contraintes organisationnelles et relationnelles en 2003 et 2010 (en %)

	2003	2010
Contraintes horaires		
Semaine dépassant 40 heures de travail	18,4	15,8
Travail en équipes (travail posté)	0,8	4,1
Travail de nuit (entre 0h et 5h)	8,6	9,7
Travail le samedi, même occasionnellement	72,8	71,9
Travail le dimanche ou jours fériés, même occasionnellement	47,0	56,8
Pas les mêmes horaires tous les jours	14,3	16,5
Pas de repos hebdomadaire > 48 heures consécutives	7,5	7,0
Astreintes	3,1	7,5

(suite du tableau page 4)

Tableau 1 (suite). Proportion de salariés viticoles exposés à des contraintes organisationnelles et relationnelles en 2003 et 2010 (en %)

	2003	2010
Contraintes de rythme de travail		
Normes de production ou délais à respecter en 1 heure au plus	3,5	3,2
Normes de production ou délais à respecter en 1 journée au plus	18,9	16,3
Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate	13,8	10,8
Contrôles exercés par la hiérarchie	13,2	11,8
Obligation de se dépêcher pour faire son travail	15,4	14,5
Changement de poste en cas d'urgence ou d'absence d'un collègue	11,0	9,8
Interruption d'une tâche pour en faire une autre non prévue	37,4	32,6
Impossibilité de faire varier les délais fixés	14,5	22,0
Contraintes relationnelles		
Situation de tension régulière ou permanente avec le public	0,0	0,7
Situation de tension occasionnelle avec le public	5,8	5,9
Agression verbale de la part du public ou des collègues ou des supérieurs	*	8,0
Agression physique de la part du public ou des collègues ou des supérieurs	*	0,0

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

*L'enquête SUMER 2003 recense les expositions à un risque d'agression verbale ou physique alors que l'enquête SUMER 2010 recense les victimes d'agression verbale ou physique (autoquestionnaire).

Une exposition élevée aux contraintes articulaires, en forte augmentation pour les gestes répétitifs à cadence élevée

Neuf salariés viticoles sur dix sont concernés au cours de leur travail par au moins une contrainte posturale ou articulaire en 2010.

Il s'agit au premier chef dans la durée, de la répétition de mêmes gestes à cadence élevée* pendant plus de 20 heures par semaine, qui touche en 2010 près de la moitié des salariés viticoles (46 % contre 12 % pour l'ensemble des salariés agricoles), puis des déplacements à pieds et de la station debout (figure 1).

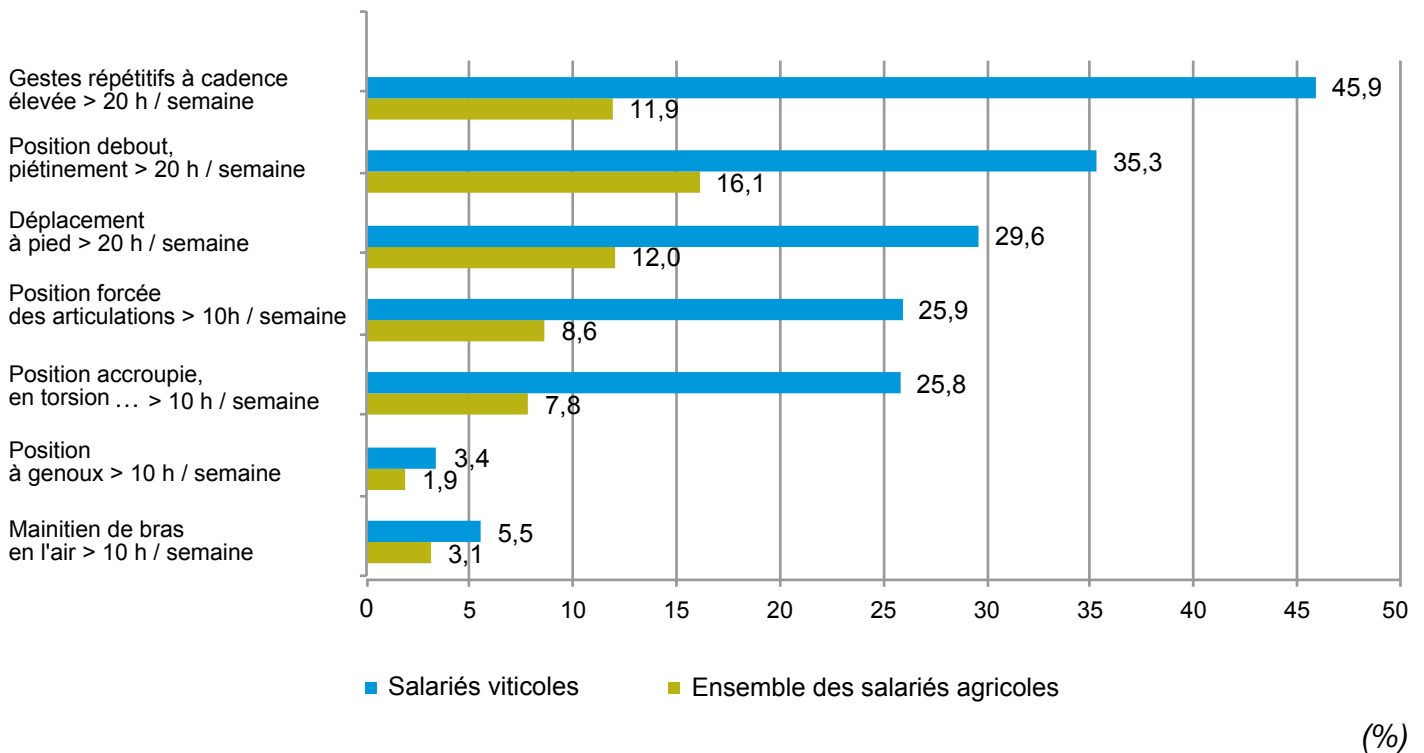
Les contraintes à des postures pénibles sont également importantes : les fréquences d'exposition

à des postures en torsion ou accroupie ou à une position forcée habituelle des articulations pendant plus de 10 heures par semaine concernent chacune un quart des salariés viticoles et sont en moyenne trois fois supérieures à celles de l'ensemble des salariés agricoles.

En outre, le nombre de salariés viticoles effectuant des gestes répétitifs à cadence élevée pendant plus de 20 heures par semaine a plus que triplé entre 2003 et 2010 et doublé pour ceux travaillant accroupi ou en torsion (tableau 2).

*Il s'agit de la répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à cadence élevée sur une semaine (la dernière semaine travaillée), quel que soit le temps de cycle

Figure 1. Proportion de salariés viticoles exposés à des contraintes posturales et articulaires en 2010 au cours de la dernière semaine travaillée en comparaison à l'ensemble des salariés agricoles (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Tableau 2. Proportion de salariés viticoles exposés à des contraintes posturales et articulaires en 2003 et 2010 en fonction de la durée d'exposition (en %)

Contraintes posturales et articulaires	Toutes durées		> = 20 h/semaine	
	2003	2010	2003	2010
Position debout ou piétinement	74,5	66,4	32,6	35,3
Déplacements à pied	83,0	68,2	40,9	29,6
Position accroupie, en torsion	60,6	44,7	10,8	20,1
Gestes répétitifs à cadence élevée	47,4	66,0	12,9	45,9
Position à genoux	32,6	23,5	4,4	0,8
Position fixe de la tête et du cou	19,4	11,8	3,1	2,9
Maintien de bras en l'air	16,6	14,1	0,8	3,6
Maintien d'une position forcée des articulations		32,6		21,9

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Recul du bruit > 85 dB et de la conduite de machines mobiles

Si l'exposition aux intempéries du fait du travail à l'extérieur et les contraintes posturales et articulaires sont importantes, les expositions aux autres contraintes et ambiances physiques (conduite, manutention manuelle de charges lourdes, bruits, vision, vibrations) sont inférieures à celles de l'ensemble des salariés agricoles (tableau 3 ; SUMER AGRICOLE 2010 N°2 « Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des nuisances physiques », octobre 2014).

Les expositions à l'ensemble de ces contraintes reculent de façon plus ou marquée entre 2003 et 2010 : le nombre de salariés soumis à des bruits > 85 dB ou conduisant des machines mobiles sur le lieu de travail régressent de 12 points, de 9 points pour la manutention manuelle de charges lourdes et de 6 points pour les intempéries (tableau 3).

Tableau 3. Proportion de salariés viticoles exposés à des contraintes physiques (hors gestes et postures) en 2003 et 2010 en fonction de la durée d'exposition (en %)

	Toutes durées		> = 20 h/semaine	
	2003	2010	2003	2010
Nuisances thermiques	69,3	61,9		
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	65,8	59,2	45,4	48,1
<i>Dont mise à disposition d'une protection cutanée</i>	43,5	69,6	41,3	68,5
<i>Dont mise à disposition d'une protection respiratoire</i>	2,8	0,2	2,0	0,3
<i>Dont mise à disposition d'une protection oculaire</i>	2,8	3,1	2,0	3,9
Travail au chaud imposé (> 24°C)	19,9	7,3	6,1	2,7
Travail au froid imposé (< 5°C)	12,6	9,3	1,8	6,3
Travail en milieu humide	5,6	3,9	0,0	0,4
Conduite	50,3	40,2		
Conduite sur la voie publique	10,9	18,2	0,9	1,1
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	42,6	30,9	15,9	10,5
Nuisances sonores	36,3	25,4		
Bruit supérieur à 85 dB	31,5	19,5	11,3	6,5
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	56,4	45,5	68,1	41,5
Bruit comportant des chocs ou des impulsions	5,0	6,1	1,3	0,5
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	*	*	*	*
Manutention manuelle de charges	38,3	29,7	3,3	1,8
Contraintes visuelles	17,9	20,7		
Travail sur écran (en continu ou discontinu)	12,6	13,0	3,4	2,3
Travail avec machines et outils vibrants	16,5	16,4		
Vibrations transmises aux membres supérieurs	14,7	15,0	2,2	7,6
Vibrations créées par des installations fixes	1,9	2,0	0,9	0,0

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

* information non donnée du fait de la faiblesse des effectifs concernés.

Des expositions à des agents biologiques peu fréquentes

Les expositions à des risques biologiques concernent 2,4% des salariés viticoles en 2010 (3,7% en 2003) par contact avec un réservoir animal ou environnemental.

Plus d'un quart des salariés viticoles exposés à au moins un agent chimique au cours de la dernière semaine travaillée

Le nombre de salariés viticoles exposés à des risques chimiques la semaine précédant l'enquête régresse de 16 points, passant de 44 % en 2003 à 28 % en 2010.

Les produits chimiques les plus représentés sont les herbicides, les fongicides, les carburants et les fumées dégagées par la combustion des végétaux (tableau 4).

L'exposition à des produits cancérigènes concerne 3 % des salariés en 2010 (contre 9 % en moyenne pour l'ensemble des salariés agricoles) : il s'agit des émissions de gaz d'échappement diesel (3 %), de la silice cristalline (1%), des poussières de bois (< 1 %) et des huiles minérales entières (< 1 %).

Tableau 4. Proportion de salariés viticoles exposés à des agents chimiques en 2010 au cours de la dernière semaine travaillée (en %)

	Total exposé
EXPOSITION A AU MOINS UN AGENT CHIMIQUE*	27,8
Pesticides	
Herbicides	12,7
Fongicides	7,4
Insecticides	4,3
Autres pesticides	1,6
Gaz ou fumées	
Fumées dégagées de la combustion des végétaux	5,0
Gaz d'échappement diesel	2,6
Gaz d'échappement autre que diesel	2,5
Carburants	
Carburants (fuel, gazole, kerosène..., hors essence automobile et GPL)	7,6
Oxydants	
Eau de javel	2,6
Poussières	
Silice cristalline	1,1
Poussières minérales autres que silice, ciment, fibres	1,1

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

*Le taux d'exposition à au moins un agent chimique correspond à la proportion de salariés agricoles exposés à au moins un produit chimique listé dans le questionnaire SUMER 2010. En revanche, ne figurent dans le tableau que les produits chimiques pour lesquels le taux d'exposition est d'au moins 1%.

Deux tiers des salariés viticoles exposés à des produits phytopharmaceutiques au cours des douze derniers mois

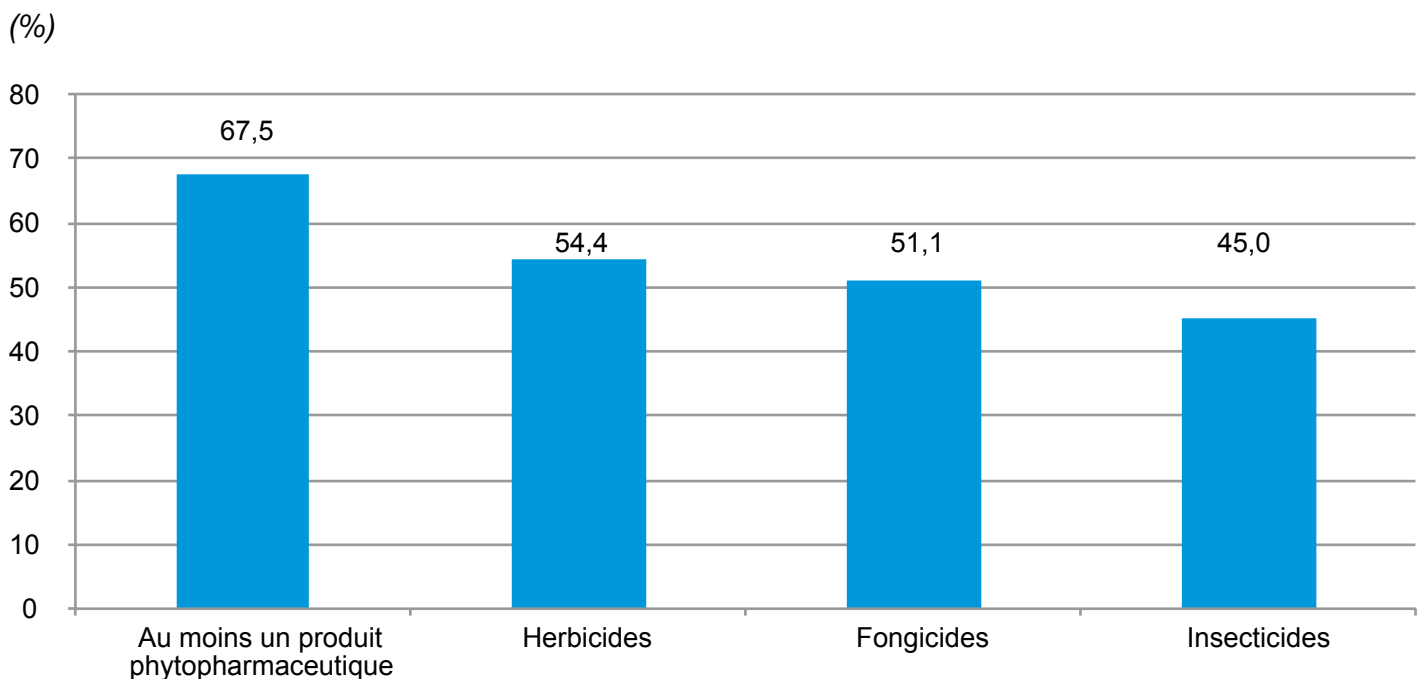
Afin d'avoir une vision plus représentative de l'exposition à des produits phytopharmaceutiques en agriculture, les médecins du travail ont interrogé les salariés agricoles participant à l'enquête SUMER 2010 sur les expositions à ces produits au cours de l'année écoulée.

68% des salariés viticoles sont exposés à des produits phytopharmaceutiques au cours des douze derniers mois (figure 2).

Un tiers d'entre eux (36 %) sont amenés à mélanger plusieurs produits ce qui majore l'exposition et le risque.

Les résultats de cette enquête montrent également que 1% de ces salariés sont exposés à des produits phytopharmaceutiques classés CMR mais que 44 % déclarent ne pas connaître la dangerosité des produits utilisés (contre 50 % pour l'ensemble des salariés agricoles).

Figure 2. Proportion de salariés viticoles exposés à des produits phytopharmaceutiques au cours des douze derniers mois (en %)



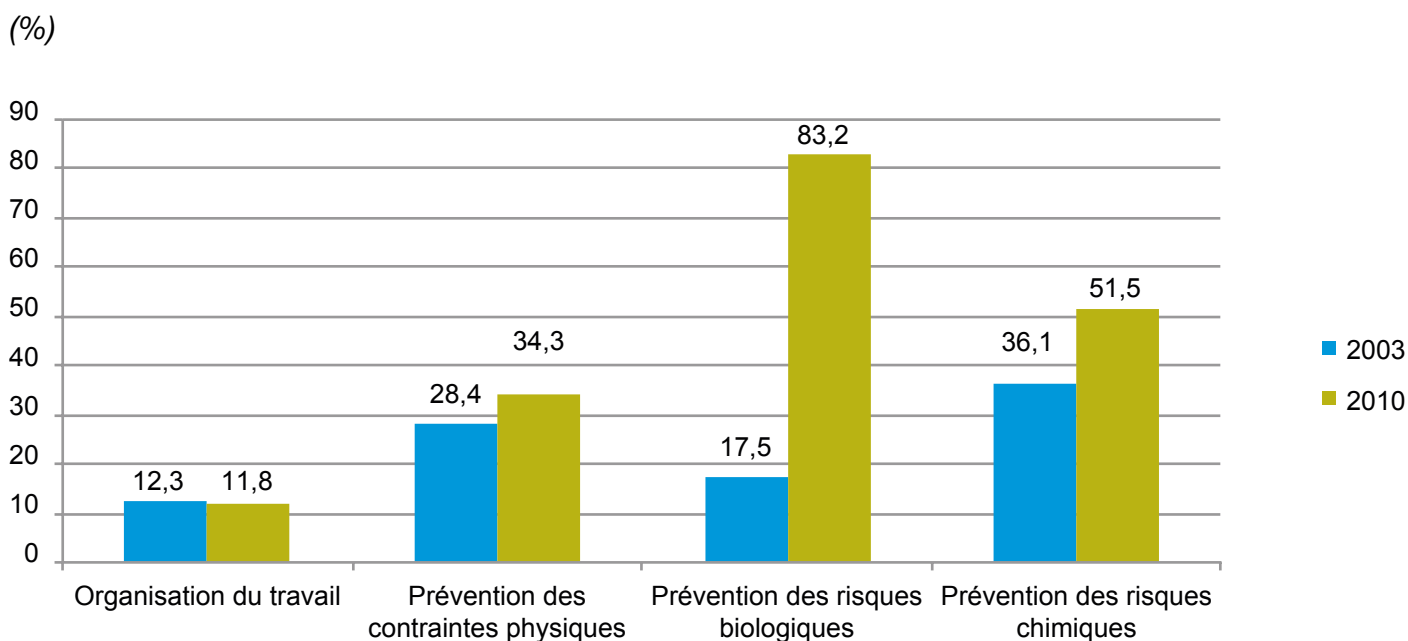
« source : Enquête complémentaire MSA 2010 »

La prévention des expositions aux contraintes jugée de moins bonne qualité par le médecin du travail en 2010 par rapport à 2003

La qualité organisationnelle des postes de travail est restée stable entre 2003 et 2010 mais elle a diminué pour la prévention des risques chimiques et physiques (figure 3).

La forte différence observée pour la prévention des expositions à des agents biologiques est à interpréter en relation avec le faible nombre de salariés concernés par ce risque.

Figure 3. Proportion de salariés viticoles exposés dont la prévention des expositions a été jugée mauvaise ou très mauvaise par le médecin du travail (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Synthèse

La filière de la viticulture se caractérise du point de vue des expositions professionnelles par une forte prédominance des contraintes articulaires et posturales de longue durée, relevant notamment de gestes répétitifs à cadence élevée et de postures pénibles (accroupi, en torsion, position forcée habituelle des articulations).

Deux autres spécificités sont à pointer : l'exposition à des produits phytopharmaceutiques qui touche deux tiers des salariés et les expositions aux intempéries (travail à l'extérieur).

Publications SUMER AGRICOLE 2010

Déjà parues :

- N° 0 : Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER.
- N° 1 : Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés agricoles.
- N° 2 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des nuisances physiques.
- N° 3 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents biologiques.
- N° 4 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents chimiques.
- N° 5 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles en Culture-Elevage.
- N° 6 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des travaux forestiers.
- N° 7 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles de la coopération.
- N° 8 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des Organismes Professionnels Agricoles
- N° 9 : Les expositions professionnelles des salariés agricole des entreprises paysagistes et de reboisement
- N° 10 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles en viticulture

A paraître :

- N° 11 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des coopératives de traitement de la viande

Contributeurs :

Dr Michel Gagey, Sylvie De La Fabrègue, Emma Rigaud, Nicolas Viarouge.

Coordination graphique et diffusion :

Solenn Guénéhec, Service promotion des politiques sociales.

Conception graphique :

PAO CCMSA.

Crédits photos :

CCMSA Image, Franc Beloncle.

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole



L'essentiel & plus encore